

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet tenue le 5 mars 2018 à la salle municipale à 19h30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Monsieur Serge Newberry
La conseillère Madame Mona Donnelly et
Les conseillers Messieurs Martin Bertrand, Mario Bérard, Patrice Dumouchel, Réjean Meilleur et Elie James Azola Moankong

Madame Pierrette Meilleur agit en tant que greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

039-2018

Il est proposé par le conseiller Patrice Dumouchel et appuyé par le conseiller Martin Bertrand et unanimement résolu d'ouvrir la séance à 19h31.

ADOPTÉE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

040-2018

Proposé par la conseillère Mona Donnelly et proposé par le conseiller Mario Bérard et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu et de laisser le varia ouvert.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 5 FÉVRIER 2018

041-2018

Proposé par la conseillère Mona Donnelly et appuyé par le conseiller James Azola et unanimement résolu d'adopter les minutes du procès-verbal de la séance tenue le 5 février 2018 tel que rédigé et lu.

ADOPTÉE

4. MOT DU MAIRE

Le maire, monsieur Serge Newberry souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

5. ENTÉRINER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} FÉVRIER AU 28 FÉVRIER 2018

042-2018

Il est proposé par le conseiller James Azola et appuyé par la conseillère Mona Donnelly et unanimement résolu d'entériner la liste des comptes payés du 1^{er} février 2018 au 28 février 2018 au montant de 131 594,36 \$.

ADOPTÉE

6. AUTORISATION DE PAYER LES FACTURES COMPRISES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 3 MARS

043-2018

Il est proposé par le conseiller Réjean Meilleur et appuyé par le conseiller Martin Bertrand et unanimement résolu d'approuver le paiement des factures comprises dans la liste des comptes en y ajoutant les factures suivantes :

EnvironeX	150,85
9376712 Can. Inc. (Michael Derouin) fact. 17138 & 17139	1602,76
Fédération québécoise des municipalités	30,52
Revenu Québec	641,93
total	2426.06

Pour un grand total de 134 020.42\$

ADOPTÉE

7. RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS – DEUX REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ

044-2018

Il est proposé par le conseiller Réjean Meilleur et appuyé par le conseiller Patrice Dumouchel et unanimement résolu de nommer la conseillère madame Mona Donnelly et la bibliothécaire madame Cécile LaSalle pour représenter la municipalité lors des assises du Réseau BIBLIO.

ADOPTÉE

8. ABAT-POUSSIÈRE – OFFRES POUR 2018

- A) Multi-routes 120 000 litres à 0,258 \$ = 30 960 \$ (toutes taxes incluses, produit, transport et épandage) ET
- B) Les Entreprises Bourget 100 000 litres à 0,252 \$/litre (TPS et TVQ en sus)

045-2018

ATTENDU QUE la compagnie Multi-routes offre un meilleur prix et que la qualité du produit est conforme aux normes du Bureau des normes du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Meilleur et appuyé par et unanimement résolu de faire affaire avec la firme Multi-routes.

ADOPTÉE

9. PROJET <MONUMENT DE CADIEUX >– DEMANDE DE FINANCEMENT À LA MRC DE PONTIAC

046-2018

Il est proposé par le conseiller James Azola et appuyé par le conseiller Martin Bertrand et unanimement résolu de déposer une demande d'aide financière à la MRC de Pontiac dans le cadre du Fonds de développement du territoire pour le projet <MONUMENT DE CADIEUX> dont le coût total est de 24 993,14 \$;

Il est de plus résolu que la municipalité participera financièrement au projet pour un montant de 2 500 \$ (soit 10 % du projet); et de plus résolu de mandater le maire, Serge Newberry, pour signer la demande auprès de la MRC de Pontiac et de nommer Madame Guylaine LaSalle en tant que responsable du projet.

ADOPTÉE

10. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE –CLUB DES PETITS DÉJEUNERS

Madame Maude Julienne, représentante du Club des petits déjeuners pour le Pontiac, demande une participation financière de la municipalité afin de lui permettre d'organiser une activité de reconnaissance des bénévoles de l'École Sainte-Anne. Elle demande une contribution de 100\$.

047-2018

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bénévoles de la municipalité donnent un bon coup de mains pour aider à servir le petit déjeuner aux écoliers tous les matins durant l'année scolaire;

CONSIDÉRANT QU' il est important de souligner le travail des bénévoles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller James Azola et appuyé par la conseillère Mona Donnelly et unanimement résolu de contribuer un montant de 100\$ au bénéfice des Petits déjeuners à l'École Sainte-Anne de l'Île-du-Grand-Calumet.

ADOPTÉE

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

048-2018

La lecture de ce règlement ne sera pas nécessaire étant donné qu'une copie a été remise aux membres du conseil municipal avant la tenue de la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LRQ. C. E-15.1 0.1) toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie;

- ATTENDU QUE la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale crée en outre une obligation aux municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus, lequel sera révisé après chaque élection générale;
- ATTENDU QUE ladite loi prévoit que les règles énoncées dans le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doivent concerner, notamment, les conflits d'intérêts, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation de ressources municipales ainsi que l'après mandat;
- ATTENDU QUE le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- ATTENDU QUE ce conseil juge nécessaire et d'intérêt public de se conformer aux demandes du Ministre des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller Réjean Meilleur à une séance régulière du Conseil Municipal lors de son assemblée le 5 février 2018 afin d'abroger le règlement 236-2016;
- ATTENDU QU' Conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public a été publié le 12 février sur le territoire de la Municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Elie James Azola et appuyé par la conseillère Mona Donnelly et unanimement résolu d'adopter règlement portant le numéro 238-2018 abrogeant le règlement 236-2016 et intitulé « Code d'éthique et de déontologie matières municipales de la Municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet ».

ADOPTÉE

12. ÉMISSION DE PERMIS DE COLPORTAGE – TARIFS À CHARGER

La municipalité a adopté, en date du 5 décembre 2011, le règlement numéro S.Q. 2011-04 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec. Aucun tarif n'a été déterminé depuis son adoption.

Il est suggéré d'appliquer les montants suivants pour un permis de colportage sur le territoire de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet à savoir pour un :

- résident de la municipalité : 50\$
- résident de la province de Québec : 100\$
- résident demeurant en-dehors de la province de Québec : 200\$

On se demande si les colporteurs pour les services agricoles tombent dans une ou l'autre de ces catégories. On s'informe.

Ce point est remis à la séance du mois d'avril.

13. MINISTÈRE DES TRANSPORTS – RÉPONSE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PAVAGE DES ACCOTEMENTS

Le Ministère des Transports a approuvé la requête pour le pavage des accotements qui sera prolongé à partir du Chemin de la Mine jusqu'au numéro civique 83 ou au-delà si nécessaire.

14. JOURNÉE DE NETTOYAGE COMMUNAUTAIRE

Est-ce que la municipalité refait l'activité encore cette année. Les contribuables seront invités à participer à la formation d'un comité.

15. DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD-ET-PONTEFRACT

Le chemin Bois-Franc est le tronçon principal d'accès à la ressource forestière et aux nombreux villégiateurs. Une partie du chemin est située dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract (du km 0 au km 42) et du km 42 au km 250 est située dans les TNO de la MRC de Pontiac. Le gouvernement va corriger l'état du chemin à partir des km 18 au 150.

La municipalité demande l'appui des municipalités du Pontiac pour que le ministère des Transports prenne en charge les artères principales donnant accès aux terres de l'état et ce dans les limites municipales.

049-2018

Il est proposé par le conseiller Réjean Meilleur et appuyé par le conseiller Patrice Dumouchel et unanimement résolu d'appuyer la demande de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract auprès du ministère des Transports de prendre en charge les artères principales donnant accès aux terres de l'état et ce dans ses limites municipales.

ADOPTÉE

16. APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT

Deux projets de lotissement portant sur des parties de lots appartenant à messieurs Raymond Bérard et Jude LaSalle.

CONSIDÉRANT QUE le plan de lotissement présenté par la firme Courchesne-Fortin est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité;

050-2018

Il est proposé par le conseiller Réjean Meilleur et appuyé par le conseiller Mario Bérard et unanimement résolu d'approuver les deux projets de lotissement portant sur des parties de lots appartenant à messieurs Raymond Bérard et Jude LaSalle dont les numéros sont 3 350 920 et 3 351 836 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

17. EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE PERSONNE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

051-2018

Il est proposé par le conseiller James Azola et appuyé par le conseiller Mario Bérard et unanimement résolu d'embaucher Monsieur Paul Langlois référé par la Fédération québécoise des Municipalités en tant que directeur général pour une période de 2 mois au montant de 55 \$ l'heure, semaine de 40 heures et d'autoriser le paiement de mille cinq cent dollars(1500\$) a la Fédération Québécoise des Municipalités

ADOPTÉE

18. AFFICHAGE POUR LES POSTES DE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ET DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER(IÈRE)

052-2018

Il est proposé par le conseiller James Azola et appuyé par le conseiller Martin Bertrand et résolu d'embaucher Monsieur Philippe Côté référé par la Fédération Québécoise des Municipalités en tant que directeur adjoint au montant de 22\$ l'heure et d'autoriser le paiement de mille cinq cent dollars (1500\$) a la Fédération Québécoise des Municipalités

La résolution est adoptée à la majorité. Les conseillers Patrice Dumouchel et Réjean Meilleur votent contre.

19. APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR TENIR UNE SOIRÉE AVEC PERMIS D'ALCOOL LE 9 JUIN 2018

053-2018

Il est proposé par le conseiller Patrice Dumouchel et appuyé par la conseillère Mona Donnelly et unanimement résolu d'approuver la demande Tyler LaSalle pour tenir une soirée à la salle municipale de l'Île-du-Grand-calumet avec permis d'alcool le 9 juin 2018.

ADOPTÉE

20. SERRURE OUTAOUAIS – CHANGER LE CODE D'ACCÈS

Accès impossible au coffre-fort de la municipalité.

054-2018

Il est proposé par le conseiller Mario Bérard et appuyé par la conseillère Mona Donnelly et unanimement résolu de demander à la firme Serrure Outaouais la possibilité de changer le code d'accès du coffre-fort.

ADOPTÉE

21. CHANGEMENT DES SIGNATURES À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

055-2018

ATTENDU QUE deux signatures sont requises par la municipalité sur les chèques de paie et de paiements des factures;;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mona Donnelly et appuyé par le conseiller Martin Bertrand et unanimement résolu de nommer le maire M. Serge Newberry signataire et madame Pierrette Meilleur par intérim, signataires autorisés à signer les chèques au nom de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet à la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge;

Le conseiller Patrice Dumouchel demeure le signataire en remplacement du maire en son absence.

ADOPTÉE

22. NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL JUSQU'À NOUVEL ORDRE

Avis public à donner aux contribuables que le bureau municipal, jusqu'à nouvel ordre, sera ouvert seulement de 13 h à 16 h pour les demandes de facturation, d'information portant sur les taxes municipales ainsi que le paiement des taxes municipales.

Par contre, le bureau est ouvert du lundi au mercredi, toute la journée de 8 h à 16 h pour les demandes de permis de construction ainsi que de vérification de dossiers de propriétés.

056-2018

Il est proposé par le conseiller Mario Bérard et appuyé par la conseillère Mona Donnelly et unanimement résolu de modifier temporairement les heures de bureau pour les suivantes : que le bureau municipal, jusqu'à nouvel ordre, sera ouvert seulement de 13 h à 16 h pour les demandes de facturation, d'information portant sur les taxes municipales ainsi que le paiement des taxes municipales; et de plus résolu que le bureau est ouvert du lundi au mercredi, toute la journée de 8 h à 16 h pour les demandes de permis de construction ainsi que de vérification de dossiers de propriétés.

ADOPTÉE

23. ACTIVITÉ CULTURELLE PORTANT SUR L'HISTOIRE DE L'ÎLE

Un budget est nécessaire pour défrayer les coûts de déplacement et de la présentation par l'historien, M. Roger Blanchette lors de son passage à l'Île.

057-2018

Il est proposé par le conseiller James Azola et appuyé par la conseillère Mona Donnelly et unanimement résolu d'allouer un montant budgétaire de 300\$ afin de défrayer les coûts de déplacement et de présentation par l'historien/conférencier M. Roger Blanchette lors de son passage à l'Île le 7 avril prochain.

ADOPTÉE

24. BAIL ÎLES LAFONTAINE DÉTENU PAR L'ALLIANCE LAURENTIENNE DES MÉTIS DE L'ÎLE-DU-GRAND-CALUMET – DEMANDE À LA MRC DE TRANSFÉRER LE BAIL À LA MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-DU-GRAND-CALUMET

058-2018

Il est proposé par le conseiller James Azola et appuyé par le conseiller Martin Bertrand et résolu d'accepter le transfert du bail des Îles Lafontaine détenu par l'Alliance Laurentienne des Métis de l'Île-du-Grand-Calumet à la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet conditionnel à l'approbation par la MRC de Pontiac.

La résolution est adoptée à la majorité. Les conseillers Patrice Dumouchel et Réjean Meilleur votent contre.

25. FORMATION DE COMITÉS

Il est nécessaire de former différents comités afin d'assurer la bonne marche et l'avancement des différents dossiers entamés et à venir par la municipalité ainsi que déterminer combien de membres du conseil siégeront sur chacun des comités.

059-2018

Il est proposé par le conseiller James Azola et appuyé par le conseiller Martin Bertrand et unanimement résolu de former les comités suivants :

- ▶ Comité des ressources humaines;
- ▶ Comité Tourisme et Culture/Loisirs.
- ▶ Comité Routes/Infrastructures/Plan triennal/Incendie/Mesures d'urgence.

ADOPTÉE

26. DISCUSSION DES MEMBRES DU CONSEIL

Martin Bertrand : Concernant la journée de nettoyage communautaire, plusieurs conseillers veulent s'impliquer. Martin s'engage à travailler avec le comité qui sera formé.

Il a mentionné la firme qui a fait du colportage sur le territoire de la municipalité.

Le bal des pompiers se tiendra le 14 avril et les billets se vendent 5\$ et les profits sont distribués aux différents organismes de l'Île.

Mona Donnelly : Le nouveau parrain de la Sûreté du Québec pour la municipalité est le sergent Samuel Bélanger. Il est disponible à rencontrer le conseil à une prochaine séance.

Elle présente un suivi de la séance du 5 février 2018 et avise les visiteurs et conseillers de lui faire parvenir, ou à la municipalité, les informations à insérer dans le bulletin municipal.

Réjean Meilleur : Il a eu une demande de James pour aller visiter une entrée dont la charrue a déposé de la neige. Mentionne la rencontre du 20 février avec le MAMOT à laquelle les membres du conseil ont assisté et leur demande s'ils ont saisi ce qu'ils ont affirmé. Il veut savoir si les règlements ont changé. Les conseillers n'ont pas à fouiller dans les dossiers administratifs. Il croit que le maire n'a pas confiance dans les agissement de l'ancien conseil.

Elie James Azola : Il s'adresse à la population et les avise qu'il travaille pour sa municipalité qui est la nôtre à toutes et à tous. Afin d'assurer la prospérité de l'Île, il faut travailler ensemble. Il est ici pour rester.

Aucun de nous n'est parfait. Il faut trouver un exercice que tous puissent travailler ensemble. Une invitation est faite pour le 7 avril à la salle municipale alors que l'historien/conférencier présentera un documentaire.

27. DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Madame Sylvie Landriault demande s'il y aura la tenue d'un « rave » encore cette année et à si oui, à quelle date? Elle dit que l'an passé. Il y a eu des problèmes.

M. Brian Duval dit qu'il y a des règlements à suivre dans les zones inondables. Il demande à ce que l'inspecteur municipal vérifie au bout du chemin de l'ancienne traverse car il y a des travaux illégaux qui sont fait. Il dit qu'il n'est pas nécessaire de couper l'herbe aux abords des chemins municipaux. Peut-être le faire aux 2 ans pour économiser de l'argent à la municipalité.

Concernant la Journée de nettoyage communautaire, le comité était sous la gestion de Tyler LaSalle et celui-ci a remis l'information sur une clé USB à la directrice générale Lisa Dagenais.

M. Robert Griffin dit qu'il n'y a pas de gravier sur le chemin de la Mine et veut savoir où l'argent est allé ou il sera dépensé. Le maire l'avise que la municipalité a reçu une subvention pour le gravier et que celle-ci sera dépensée pour épandre du gravier sur les routes.

Madame Suzanne LaSalle demande est combien la vitesse sur le pont du pont. La municipalité s'informe auprès du ministère des Transports.

M. Daniel Asselin demande quel intérêt il y a pour l'Île dans les projets de M. Kowalsky. Le maire dit que M. Kowalsky présentera ses projets au conseil en avril. Le conseiller James Azola dit qu'il y a beaucoup de potentiel à développer les Iles Lafontaine et que M. Kowalski n'aura rien de gratuit.

M. Bourguignon demande que si un chemin a besoin de réparation, s'il y a un budget d'urgence. On lui répond que non mais le travail est effectué et on trouve l'argent dans un autre poste si possible. M. Bourguignon suggère de créer un budget d'urgence.

M. Aurèle Paquette demande si la pompe incendie est sur le même système que l'aqueduc. On lui répond que oui.

28. VARIA

ANNULATION DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE MADAME LISA BOISVERT

060-2018

Il est proposé par le conseiller James Azola et appuyé par le conseiller Martin Bertrand résolu d'annuler le contrat d'embauche de la directrice générale à compter du 5 mars 2018.

La résolution est adoptée à la majorité. Les conseillers Patrice Dumouchel et Réjean Meilleur votent contre. Ils demandent à avoir l'avis juridique de l'avocat en écrit.

29. LEVÉE DE LA SÉANCE

060-2018

Il est proposé par le conseiller Mario Bérard et appuyé par James Azola et unanimement résolu de lever la séance à 10h25.

ADOPTÉE

Serge Newberry, Maire

Pierrette Meilleur, Greffière